

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° N° 387, portant affectation de lots du lotissement de la partie nord du quartier de la Plaine à l'auto-rité militaire,

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 avril 1940

Numéro JO
n° 521 du 30/04/1940

Date du numéro
30 avril 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française de Somalis

Vu l'arrêté du 6 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé

Vu le plan de lotissement du quartier de la Plaine, approuvé en Conseil d'administration le 11 mars 1938

Vu la demande de M, le Commandant supérieur des troupes de la Côte française des Somalis en date du 18 avril 1940; Que
l'avis du receveur des domaines et de chef du Service des travaux publics

Le Conseil d'administration entendu dans séance du 27 avril 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1° ». — Les lots 12 et 18 du plan de lotissement de la partie nord du quartier de la Plaine sont mis à la disposition de l'autorité militaire en vue de l'installation d'une pharmacie militaire, Art. 2, — Dans les huit jours de la date du présent arrêté, le receveur des domaines fera remise des terrains susvisés à M, le Commandant supérieur des troupes de la Côte française des Somalis, en présence que chef du Service des travaux publics Art. 3, — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la Côte française des Somalis,

Hubert Deschamps